



Sous-traitance : règles et subtilités

1 jour

GROS ŒUVRE, GÉNIE CIVIL, SECOND ŒUVRE, TP (TERRASSEMENTS, ROUTES, VRD)



PROGRAMME

- Définition de la sous-traitance. Cadre juridique.
- Mise en œuvre des mesures de protection du sous-traitant.
- Acceptation et agrément des conditions de paiement :
 - Obligation de l'entreprise principale,
 - Obligation du maître d'ouvrage.
- Les risques encourus en cas de sous-traitance irrégulières sur le plan civil, social, pénal :
 - Pour l'entreprise principale,
 - Pour le maître d'ouvrage,
 - Pour le sous-traitant,
 - Le problème spécifique de la sous-traitance de pose,
 - L'encadrement du personnel de l'entreprise sous-traitante,
 - Le suivi des sous-traitants sur le plan administratif, les attestations.
- Les relations du sous-traitant avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage.
- Le paiement direct dans les marchés publics.
- La mise en œuvre de l'action directe :
 - La mise en œuvre,
 - Les limites des obligations du maître d'ouvrage.
- Le cautionnement où la délégation de paiement dans les marchés privés :
 - La protection financière du sous-traitant (nullité du contrat),
 - Le cautionnement,
 - La délégation de paiement.
- Les spécificités de la sous-traitance en chaîne.
- Le contrôle des travaux sous-traités et leur réception.
- La préservation des intérêts du sous-traitant en cas de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire :
 - Le R.J ou la L.J de l'un des 2 cocontractants,
 - Les mesures conservatoires,
 - L'arrêté des comptes et la production des créances.
- La situation du sous-traitant à l'égard de la responsabilité :
 - La garde juridique,
 - La responsabilité civile,
 - La responsabilité décennale : le droit, les prescriptions.
- Les assurances du sous-traitant.
- Les contrats types de sous-traitance.

OBJECTIFS

- Identifier les obligations des intervenants concernés, les modalités financières ainsi que les risques encourus dans le cas d'un recours à la sous-traitance ou en tant que sous-traitant.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Apports théoriques et exercices pratiques sur des cas concrets.
- Echanges d'expériences.

PUBLIC CONCERNÉ

- Ingénieurs, conducteurs de travaux, chargés d'affaires, responsables administratifs, responsables d'entreprise, ayant de bonnes connaissances en législation des marchés, y compris sous-traitance.

LIEU

- CFPCT à Toulouse

Toutes nos formations peuvent s'organiser à l'extérieur en inter-entreprises comme en intra-entreprise.
Nous consulter.

DATES

- Nous consulter.

COÛT PÉDAGOGIQUE

- En interentreprises au CFPCT, à Toulouse
 - 270 € HT
- Intra et interentreprises hors Toulouse :
 - Nous consulter.